

Maître d'ouvrage	 Déclaration de projet n°4 : Examen conjoint
	

PV de la réunion d'examen conjoint du 24/10/2024	Rédaction : Citadia Conseil 04/11/2024 Destinataires : ensemble des personnes présentes
---	--

Relevé des discussions

Le présent compte rendu / PV est joint au dossier d'enquête publique.

Sont présents :

- La Communauté de Communes des Coëvrons,
- Le bureau d'études CITADIA Conseil qui accompagne la Communauté de Communes dans la procédure,
- La DDT de Mayenne,
- La chambre d'agriculture de Mayenne,
- Le porteur de projet la FACO / Groupe Pigeon.



Feuille d'émargement

Date : 24/10/2024

Lieu : Espace Coëvrons

Objet : Examen conjoint DPMEC n°4

Nom, prénom	Fonction	Signature
PARROT Luis	Chambre d'agriculture Aménagement - urbanisme	
ROULANS Pascal	UP CASB	
MOREAU Virginie	DDT Planification	
VALENTIN Cécile	DDT- PLANIF	
BENOIT Arnaud	Sous-Préfet Mayenne	
PIGEON J-Alain	FACO	
LESFAGNOL Quentin	ingénieur géologue IGC Environnement	
Lionel DUJARRIER	Responsable Janic Groupe Pigeon	
LEFEUVRE Regis	Maire de VALGÉS	

Monsieur le conseiller délégué de la Communauté de Commune des Coëvrons introduit la réunion en présentant le projet.

Le bureau d'étude assure la présentation du projet et justifie les évolutions règlementaires du PLUi nécessaires pour permettre la réalisation du projet d'extension de la carrière de Vaiges.

La DDT formule quelques observations sur le dossier :

- Compléter la justification sur la compatibilité avec le PADD notamment pour le volet agricole
- Evoquer le retrait de 40 hectares de surfaces agricoles et comment cela se traduit pour les exploitants
- Corriger la référence à la compensation collective agricole p59 qui s'effectue à partir de 25 hectares
- P43 préciser réparation et non répartition

La chambre d'agriculture demande qui exploite et comment vont être mise en œuvre les mesures de compensation agricole.

Le Groupe Pigeon, porteur du projet d'extension, précise qu'après achat des terrains par la FACO, ils ont fait l'objet de baux précaires auprès de 2 exploitants. Des terrains achetés par la FACO seront mis progressivement à disposition des agriculteurs au fur et à mesure de l'avancée du projet d'extension de carrière.

La 3C précise que ces points seront ajoutés au dossier avant approbation.